

Dates limites d'inscription administratives en ligne **Année universitaire 2020-2021**

Les inscriptions administratives en ligne sur le site <https://inscription.univ-ubs.fr> débuteront le mercredi 8 juillet 2020.

1^{ère} année de licence et de DUT :

- Étudiants ayant fait leur pré-inscription via Parcoursup pour une entrée en 1^{ère} année de licence :

17 juillet 2020 pour toute proposition définitive acceptée avant le 12 juillet 2020

27 août 2020 pour toute proposition définitive acceptée entre le 13 juillet et le 23 août 2020

15 septembre 2020 pour toute proposition définitive acceptée à compter du 24 août 2020

- Étudiants extra-communautaires ayant fait leur pré-inscription via Études En France ou par dossier papier pour une entrée en 1^{ère} année de licence :

11 septembre 2020

2^{ème} et 3^{ème} année de licence, 2^{ème} année de DUT et licence professionnelle :

11 septembre 2020 (y compris pour les étudiants extra-communautaires)

1^{ère} année de master et études d'ingénieur :

15 septembre 2020 (y compris pour les étudiants extra-communautaires)

Au titre de l'année universitaire 2020-2021, aucune inscription, aucune réinscription ne peut être prise à l'Université Bretagne Sud au-delà de la date du 15 septembre 2020, à l'exception des situations dérogatoires suivantes :

- > inscriptions en troisième cycle,
- > inscriptions au DAEU,
- > inscriptions aux diplômes d'université,
- > inscriptions suite à des délibérations de jury intervenues après le 11 septembre (date limite d'inscription fixée au 15 octobre 2020),
- > situations particulières d'étudiants étrangers signalées par un espace Campus France, après concertation avec le service des affaires internationales (SAI)
- > inscriptions dans le cadre de conventions,
- > inscriptions à des formations d'enseignement à distance,
- > inscriptions dans le cadre de la formation continue,
- > inscriptions dans le cadre de l'apprentissage,
- > inscriptions dans le cadre de la validation des études supérieures et de la validation des acquis de l'expérience,

À défaut d'avoir procédé à son inscription administrative dans ce délai, le candidat perd le bénéfice de la décision d'admission qui lui a été notifiée. Passé ce délai l'inscription ne sera possible que pour les situations exceptionnelles laissées à l'appréciation du Président de l'université.

Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

